

## Fiche-métier

### **Description du métier**

Intitulé du métier : animateur social

Autres appellations possibles :

Secteur(s) professionnel(s) : social

Définition :

Conduire des actions d'animation auprès de publics divers (Jeunes, adultes, personnes âgées, personnes handicapées...) dont une partie est confrontée à la fragilisation des liens sociaux, au risque d'isolement, à la marginalisation ou au développement de conduites à risques, à des difficultés dans l'exercice de leur fonction parentale, à la perte d'autonomie.

Stimuler la participation des personnes concernées.

Accès au métier (formation, diplômes) :

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) animation sociale.

Durée de la formation : 10 ou 12 mois selon les centres de formation

Accès au métier (formation, diplômes) :

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Sur une période de 10 ou 12 mois en alternance

Où l'exercer ?

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D), établissements hospitaliers et établissements publics de santé mentale (E.P.S.M), centres sociaux, centres communaux d'action sociale (C.C.A.S), maison de quartier, foyers de jeunes travailleurs (F.J.T), centre d'accueil de demandeurs d'asile (C.A.D.A), centre de réinsertion sociale (C.H.R.S), établissements du secteur du handicap ou de la protection de l'enfance.

Quel statut ?

Fonction publique hospitalière, fonction publique d'état, associatif, privé

Évolution professionnelle :

De niveau bac+2, le DEJEPS (diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport),

Centre(s) d'intérêt :

### **Activités et compétences**

Connaître et agir auprès des publics

Comprendre et prendre en compte l'environnement professionnel.

Mettre en œuvre un projet participatif.

Préparer et conduire une action d'animation

S'initier à des techniques d'animation.